

Adresse des Cardinaux, Archevêques et Évêques de France

RÉUNIS EN ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

A S. S. PIE X

Très Saint Père,

Au moment où, pour la troisième fois, cardinaux, archevêques et évêques de France, nous nous trouvons réunis en assemblée plénière pour délibérer sur les intérêts de cette très noble portion de l'Église catholique dont nous sommes les pasteurs immédiats, notre premier besoin est de faire parvenir à Votre Sainteté l'expression de notre reconnaissance la plus émue, pour le nouveau gage de très paternelle et apostolique sollicitude qu'Elle a daigné nous donner, à nous, à notre clergé et à notre bien-aimé peuple, en nous adressant l'Encyclique du 6 janvier.

A ce sentiment de gratitude, nous nous empressons d'ajouter l'assurance de notre adhésion entière et convaincue au jugement porté par Votre Sainteté sur la législation en matière religieuse, qui a commencé à la loi de 1905 et qui vient de se continuer par la loi du 2 janvier 1907.

Était-il possible, Très Saint Père, de projeter, mieux que Votre Sainteté ne l'a fait, sur les points les plus obscurs de toute cette ténébreuse entreprise, des lumières plus nettes et plus décisives ? Nous ne le pensons pas.

Avec vous, — et d'une âme profondément attristée, parce qu'aux attentats que la récente loi consomme on ne reconnaît plus l'âme généreuse et si foncièrement honnête de notre chère France, — nous protestons contre la violence qui est faite aux droits les plus sacrés.

Nous déclarons à votre suite et à notre tour, que la paix religieuse, affreusement troublée parmi nous, ne se rétablira qu'aux conditions si expressément consignées dans votre Encyclique, — et elles le sont de même dans nos consciences, — à savoir le respect de la hiérarchie de l'Église, l'inviolabilité de ses biens, sa liberté. Jusque-là nous ne souscrirons pas au fait accompli.

Votre Sainteté daigne nous dire que le spectacle de notre si parfaite union — union mutuelle et union au Siège de Pierre, — en de telles conjonctures, lui est une joie : Elle daigne ajouter